# Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le vendredi 15 novembre 2024 à 8 h 45 par téléconférence

**PRÉSENCES :**

M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Habitation et économie
M$^{e}$ Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée

---

Cette séance extraordinaire du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE24 1776**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 15 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE24 1777**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE24 1778**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE24 1779**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 298 771,74 $, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda 1, à l'Addenda 2, à l'Addenda 3, ainsi qu'à l'Addenda 4, effectués par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2023;

2- d'approuver le projet d'Addenda 5 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., (CG20 0694, CG21 0478, CG22 0491 et CG23 0745), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 442 820,94 $ à 7 741 592,68 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1240029006

---

**CE24 1780**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'assujettir au droit de préemption aux fins de logement social, pour une durée de 10 ans, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 740 825
1 741 260
1 741 262
2 162 264

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1248399001

---

**CE24 1781**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'adopter une résolution du conseil municipal de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui pourront être ainsi acquis aux fins d'habitation;

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1243867006

---

**CE24 1782**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 13 796 905 $, composé de 10 143 167 $ provenant de l'entente d'initiative pour la création rapide de logement (L'ICRL-2 volet grandes villes) et un montant de 3 653 738 $ provenant du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM) à l'organisme à but non lucratif Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES) pour l'acquisition et la conversion d'un immeuble situé au 1030, rue Beaubien Est et 6469, rue Boyer, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

2- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et SOLIDES établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer pour et au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de SOLIDES, tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville, en autant que tel acte respecte les paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

5- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1249499002

---

**CE24 1783**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter la délégation du conseil d'agglomération des responsabilités en matière linguistique pour une période de deux ans quant à la mise en œuvre des obligations suivantes qui incombent à la Ville de Montréal en vertu de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) dans le cadre de l'exercice des compétences d'agglomération, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) :

- se doter d'objectifs d'exemplarité et mettre en place des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de ces objectifs;
- prendre une directive précisant la nature des situations dans lesquelles la Ville de Montréal entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent la Charte;
- adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations auxquelles la Ville de Montréal est tenue en vertu de la Charte et transmettre annuellement un rapport sur l'application de cette procédure.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1245683005

---

**CE24 1784**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter les documents suivants conformément à la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) :

- la Directive de la Ville de Montréal relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration;
- les Objectifs d'exemplarité et indicateurs pour une métropole exemplaire;
- la Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Ville de Montréal en vertu de la *Charte de la langue française*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1245683004

---

**CE24 1785**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1248399002

---

**Levée de la séance à 9 h.**

70.001

---

Les résolutions CE24 1776 à CE24 1785 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Luc Rabouin | Emmanuel Tani-Moore |
| Président du comité exécutif | Greffier de la Ville |